Nations Unies S/PV.5619



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5619e séance

Vendredi 12 janvier 2007, à 16 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d Amérique	M. Wolff
	France	M. Lacroix
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Indonésie	M. Jenie
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Myanmar

07-20881 (F)

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Myanmar une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kyaw Tint Swe (Myanmar) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/14, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur l'ajout oral au quatrième paragraphe du préambule de la version révisée : après le mot « ONUSIDA », il faut ajouter les mots « Programme des Nations Unies pour le développement ».

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution, tel que révisé oralement. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est fermement opposée à l'adoption, par le Conseil de sécurité, du projet de résolution sur le Myanmar. La Chine a engagé des discussions et des consultations intensives avec tous les membres du Conseil, notamment l'auteur du projet de résolution, pour tenter d'empêcher le vote. Malheureusement, nos suggestions et notre bonne volonté ne l'ont pas emporté. La Chine pense que la présente séance est la solution la moins souhaitable. Avant le vote, la Chine voudrait donc réaffirmer un certain nombre de positions de principe.

Premièrement, comme la communauté internationale dans son ensemble, la Chine espère sincèrement que le Myanmar connaîtra le développement économique, l'harmonie sociale, la primauté du droit et une démocratie sans exclusion. Tout ceci est dans l'intérêt du peuple du Myanmar, mais aussi celui de tous les pays de l'Asie du Sud-Est et de la communauté internationale tout entière. À n'en pas douter, le Myanmar se heurte actuellement à de nombreuses difficultés dans les domaines politique, économique et social, et certains de ses problèmes sont assez graves. Mais aucun pays n'est parfait, et tous les pays doivent passer par un processus d'amélioration constante. C'est pourquoi la Chine appuie les efforts constants du Gouvernement du Myanmar et de toutes les parties prenantes dans le pays en vue de promouvoir le dialogue sans exclusion et la réconciliation nationale.

Jusqu'à présent, la communauté internationale, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a adressé au Myanmar de nombreuses recommandations constructives, qui pourraient constituer des éléments importants pour améliorer la situation dans le pays. La Chine espère sincèrement et compte bien que le Gouvernement du Myanmar accordera l'attention requise à ces recommandations, écoutera l'appel lancé par son propre peuple, tirera les enseignements des bonnes pratiques d'autres pays et accélérera le processus de dialogue et de réforme, de manière à promouvoir la prospérité du pays, à assurer des retombées positives pour son peuple et à contribuer à la paix, à la stabilité et au développement en Asie du Sud-Est.

Deuxièmement, la Chine encourage et appuie les bons offices du Secrétaire général au titre du mandat de l'Assemblée générale. Ces dernières années, la communauté internationale a accordé, on peut le comprendre, une attention croissante au Myanmar. La Chine a toujours pensé que l'ONU peut jouer un rôle constructif à cet égard. Grâce aux efforts déployés par diverses parties, le Secrétaire général adjoint Gambari, répondant à l'invitation sincère du Myanmar, s'est

rendu à deux reprises dans le pays. Il a mené des discussions et des consultations franches avec les dirigeants du Myanmar et a accompli certains progrès.

Alors que le Secrétariat de l'ONU traverse une période de transition, la Chine encourage le Secrétaire général à nommer dès que possible un représentant spécial pour le Myanmar. Nous attendons avec intérêt une autre visite de M. Gambari dans ce pays, et espérons qu'il poursuivra son dialogue avec le Myanmar et renforcera la confiance mutuelle. Comme M. Gambari l'a souligné dans son exposé au Conseil en novembre dernier, les bons offices du Secrétaire général sont un processus de dialogue et d'engagement, qui requiert temps et patience.

La Chine appelle sincèrement la communauté internationale et le Gouvernement du Myanmar à renforcer les échanges favorables qu'ils mènent actuellement, afin d'appuyer de façon constructive les bons offices du Secrétaire général et d'œuvrer de concert pour instaurer progressivement une stabilité durable et favoriser le développement au Myanmar. Le dixième sommet de l'ASEAN se tiendra bientôt. Comme à l'accoutumée, la Chine aidera l'ASEAN à jouer un rôle de chef de file dans le règlement de la question du Myanmar.

Troisièmement, la question du Myanmar relève essentiellement des affaires intérieures d'un État souverain. La situation actuelle au Myanmar ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales ou régionales. Nul ne contestera que le Myanmar est, de fait, confronté à un ensemble de graves problèmes liés aux réfugiés, au travail des enfants, au VIH/sida, à la violation des droits de l'homme et aux stupéfiants. Toutefois, des problèmes similaires existent dans de nombreux autres pays. Si, parce que le Myanmar rencontre tel ou tel problème dans les domaines que je viens de mentionner, il doit être arbitrairement qualifié d'État représentant une menace importante ou potentielle pour la sécurité régionale, et la situation dans le pays être inscrite à l'ordre du jour du Conseil et faire l'objet d'un projet de résolution, les situations qui prévalent dans chacun des 191 autres États Membres de l'ONU pourraient aussi faire l'objet d'un débat au Conseil de sécurité. À l'évidence, cette démarche n'est ni logique ni raisonnable.

En fait, aucun des voisins immédiats du Myanmar, aucun des membres de l'ASEAN ni la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique ne pensent que la situation qui prévaut actuellement au Myanmar constitue une menace pour la paix et la sécurité régionales. Étant donné que plusieurs institutions compétentes de l'ONU ont déjà débattu de la question du Myanmar et que la responsabilité principale que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Chine estime que le Conseil de sécurité ne doit pas intervenir. Il ne doit pas non plus se prononcer sur la question du Myanmar. S'il le fait, non seulement il outrepassera les mandats conférés au Conseil, mais entravera aussi les discussions menées par d'autres institutions compétentes de l'ONU, et ne favorisera en rien les bons offices du Secrétaire général.

Il convient de souligner que la Chine, en tant que voisin immédiat du Myanmar et membre du Conseil de sécurité issu de la région de l'Asie et du Pacifique, n'attache pas moins d'importance que tout autre à la situation qui prévaut au Myanmar. Bien qu'il soit possible que le processus politique interne du Myanmar n'a pas produit les résultats prévus, il est indéniable que des progrès ont été accomplis, lentement mais régulièrement. Comme le dit un vieux proverbe chinois, on ne peut pas avoir de plaisir à manger de la pâte de soja chaude, si l'on a l'estomac noué. Même si les intentions de la communauté internationale sont bonnes et sincères, elles doivent s'accompagner de mesures pratiques et applicables qui tiennent compte de la réalité nationale du Myanmar. Sinon, il pourrait y avoir des conséquences fâcheuses et indésirables. En outre, si des turbulences devaient secouer le Myanmar en raison d'ingérences extérieures, il est incontestable que ce sont ses habitants et ceux des pays voisins qui en pâtiraient le plus.

À l'instar d'autres pays de la région, la Chine souhaite donc voir la stabilité politique, le développement économique et l'harmonie ethnique régner au Myanmar. La Chine s'est toujours efforcée, suivant une démarche responsable, d'inciter et d'aider le Gouvernement du Myanmar à venir progressivement à bout de ses problèmes. De même, nous avons toujours été d'avis que les affaires intérieures du Myanmar devaient être gérées, principalement et en toute indépendance, par le Gouvernement et par son peuple à travers la consultation. La communauté internationale peut offrir des conseils et une aide en touts genres, mais elle doit s'abstenir de toute ingérence arbitraire.

Conformément à cette position de principe, la Chine s'oppose fermement à ce que le Myanmar figure à l'ordre du jour du Conseil et à ce que le Conseil de sécurité adopte une résolution à son sujet. Par conséquent, la Chine ne peut que voter contre le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai le regret d'informer ce Conseil que l'Afrique du Sud votera contre le projet de résolution sur le Myanmar. Mon gouvernement a pris cette décision pour les trois raisons suivantes. La première est que, selon nous, ce projet de résolution compromettrait la mission de bons offices du Secrétaire général dans le règlement de questions sensibles ayant trait à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. La deuxième est que ce projet de résolution porte sur des questions qu'il vaudrait mieux confier au Conseil des droits de l'homme. La troisième et principale raison est que ce projet de résolution ne cadre pas avec le mandat conféré par la Charte au Conseil de sécurité, lequel est chargé des questions qui posent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Avant de développer ces trois raisons, ma délégation tient à préciser qu'il n'est pas question pour nous de mettre en doute, de juger ou de commenter la teneur du projet de résolution. À toutes fins utiles, je rappelle que ma délégation est préoccupée par la situation au Myanmar.

Lorsque l'Assemblée générale a établi la mission de bons offices du Secrétaire général, son but était de permettre à l'ONU de mettre en place une voie de communication privée et confidentielle. Si le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Ibrahim Gambari, a pu accomplir un travail remarquable au Myanmar, c'est grâce aux bons offices du Secrétaire général. L'adoption de ce projet de résolution risque de réduire définitivement à néant l'espoir et la voie de communication créés par M. Gambari.

En outre, le projet de résolution contient des informations qui relèvent plutôt du Conseil des droits de l'homme. Paradoxalement, si le Conseil de sécurité adoptait ce projet de résolution, cela signifierait que le Conseil des droits de l'homme ne serait pas en mesure de se pencher sur la situation au Myanmar aussi longtemps que notre Conseil resterait saisi de la question.

Enfin, il convient de rappeler que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a déclaré que le Myanmar ne représentait pas une menace pour ses voisins. Pas plus tard qu'hier, le 11 janvier 2007, les ministres des pays membres de l'ASEAN, réunis aux Philippines, ont réaffirmé que le Myanmar ne mettait pas en péril la paix et la sécurité internationales.

Pour toutes ces raisons, l'Afrique du Sud ne peut pas voter pour le projet de résolution.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous sommes saisis d'un projet de résolution sur la situation au Myanmar que nous devons décider d'adopter ou non. Ce projet de résolution aborde des thèmes d'une très grande importance et soulève plusieurs questions fondamentales.

La première de ces questions touche à la fois au fond et à la procédure, le projet de résolution traitant de la transition démocratique, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de problèmes sociaux comme le VIH/sida ainsi que le trafic de drogue et la traite des personnes. Cela ne fait pas pour autant du Myanmar une menace à la paix et à la sécurité internationales. Certes, tous ces problèmes infligent des souffrances au peuple du Myanmar et créent des problèmes pour ses voisins immédiats. Mais, cela ne veut pas dire que la situation du pays représente un danger manifeste et actuel pour le reste du monde.

Par conséquent, même si le Myanmar est coupable de tout ce dont il est accusé, la situation dans ce pays n'a pas à faire l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité, surtout si on la compare avec ce qui se passe ailleurs. Car il est indéniable qu'il existe des situations bien pires, où l'emploi de la force armée est la cause directe d'un bien plus grand nombre de morts et qui, de ce fait, mettent nettement plus en péril la sécurité mondiale. Ces situations devraient être des priorités plus grandes de ce Conseil. L'ONU compte d'autres organes, comme le Conseil des droits de l'homme, qui sont mieux placés pour examiner le problème du Myanmar.

L'autre question fondamentale est de savoir si le projet de résolution a des chances réelles d'atteindre ses objectifs. Leur importance est indéniable : il s'agit de rétablir les institutions et pratiques démocratiques au Myanmar, de rendre justice aux victimes de violations des droits de l'homme et d'obtenir la réconciliation nationale afin que le Myanmar puisse aller de l'avant en tant que membre respecté de la communauté internationale. L'Indonésie et tous les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) partagent ces objectifs.

Mais, il faut prendre le temps de se demander si ce projet de résolution permettra réellement d'atteindre ces objectifs. Il y a déjà eu des résolutions du Conseil de sécurité qui n'ont pas atteint leur but. Assurons-nous donc de l'efficacité de ce projet de résolution avant de l'adopter.

En sa qualité de membre de l'ASEAN et sur le plan bilatéral, l'Indonésie fait de son mieux pour convaincre le Myanmar de réaliser des avancées tangibles et concrètes vers le rétablissement de la démocratie et le respect des droits de l'homme. Au sein de l'ASEAN, nous avons entamé avec le Myanmar un dialogue sur cette question, non pas sur la base d'un affrontement du genre « vous et moi » mais suivant une approche de collaboration, car notre organisation régionale a entrepris de devenir une communauté de sécurité. Nous voulons former une communauté qui soit liée par nos valeurs communes, notamment et surtout celles de la démocratie ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous avons essayé d'aider le Myanmar au sein de la famille de l'ASEAN. Nous nous sommes évertués à inciter et à encourager le Myanmar à rétablir la démocratie et à respecter les droits de l'homme, car en cas de progrès sur le terrain, nous pourrions lui apporter une aide très utile. Mais il n'y en a pas.

En tant que membre de l'ASEAN, pays voisin et membre de ce Conseil, l'Indonésie doit maintenant reconnaître que la question du Myanmar n'est plus seulement bilatérale ou régionale, mais aussi internationale. Ce n'est pas une question de solidarité ou de manque de solidarité. C'est une question de principe. Le Myanmar est tenu de satisfaire à l'exigence de rétablir la démocratie et le respect des droits de l'homme. C'est une question de principe. Il ne s'agit pas de faire partie des gagnants ou des perdants dans le vote au Conseil. C'est une question de principe que nous examinons : le projet de résolution du Conseil de sécurité servira-t-il à régler un problème donné? Ce Conseil est-il l'organe idoine pour traiter de la question du Myanmar?

Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas agir. L'ONU doit s'attaquer au problème du Myanmar, tout comme doit le faire l'organisation régionale dont font partie à la fois le Myanmar et l'Indonésie. Le meilleur moyen pour cela est la coopération. L'ONU et les organisations régionales peuvent œuvrer de concert pour examiner la situation au Myanmar conformément à la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, l'Indonésie appuie la mission de bons offices du Secrétaire général sur le Myanmar et elle se félicite de la récente visite qu'a effectuée M. Ibrahim Gambari dans le pays dans le cadre de cette mission de bons offices. À notre sens, ces visites ont imprimé un nouvel élan aux efforts déployés par l'ONU pour aider le Myanmar à effectuer sa transition démocratique. De notre côté, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour œuvrer dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'ASEAN afin de contribuer à l'avènement d'un changement positif au Myanmar.

Compte tenu des considérations que je viens d'évoquer, ma délégation s'abstiendra dans le vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Chacun le sait, les questions dont traite le Conseil de sécurité diffèrent les unes des autres par leur nature et leur degré de sensibilité. Parfois, les membres du Conseil parviennent rapidement à un consensus; parfois, sur d'autres questions, ils achoppent, comme c'est le cas sur le projet de résolution concernant le Myanmar dont nous sommes aujourd'hui saisis, et qui est présenté quatre mois après que la question a été pour la première fois inscrite à l'ordre du jour du Conseil, suite au vote de procédure intervenu le 15 septembre 2006.

La position du Qatar est en respect total avec la Charte des Nations Unies et avec le droit international, et ce, dans une perspective de promotion du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promotion des meilleures solutions possibles aux problèmes auxquels sont confrontés les États Membres, sans qu'il y ait pour autant ingérence dans leurs affaires intérieures. Telle est, idéalement, la marche qui devrait être suivie, lorsqu'un pays est confronté à un problème ayant été clairement identifié et dont il ressort qu'il doit être traité par les organes compétents de l'ONU.

La question du Myanmar, un pays qui, nous le reconnaissons, est confronté à de graves difficultés au plan interne, figure en fait parmi les questions qui sont débattues à l'ONU et, avant même son inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, elle a été examinée par le Conseil économique et social et par le Conseil des droits de l'homme. Ma délégation est fermement convaincue que nous devons continuer d'aider le Myanmar par l'entremise de ces organes compétents, afin qu'il puisse surmonter toutes les

difficultés internes auxquelles il se heurte. Nous exhortons le Gouvernement du Myanmar à redoubler d'efforts pour mener à bien sa marche vers la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Dans le même temps, il ne faut pas méconnaître l'avis des pays voisins, tels les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), du Groupe des États d'Asie, du Groupe des 77 et la Chine, ou encore du Mouvement des pays non alignés, qui ont clairement déclaré que les problèmes auxquels est confronté le Myanmar sont d'ordre interne et ne constituent pas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En ce qui nous concerne, nous notons qu'il s'agit d'une question liée à des problèmes internes d'ordre essentiellement humanitaire. Il s'agit de problèmes auxquels se heurtent de nombreux autres pays, et qui diffèrent uniquement par leur intensité, non par leur nature. Nous comprenons les efforts déployés par les parrains du projet de résolution, qui vise à prendre des mesures de prévention pour résoudre la situation.

Dans le même temps, nous pensons également qu'il faut régler de manière équitable, responsable et sans discrimination toutes les autres questions qui constituent effectivement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les civils qui vivent ces situations continuent de se tourner vers le Conseil et d'attendre de lui qu'il contribue à alléger leurs souffrances.

Étant donné la situation humanitaire et le processus de réforme démocratique engagé au Myanmar et à la lumière des derniers rapports de l'ONU, la situation dans ce pays, bien que difficile, est en fait en train de s'améliorer, même si ce n'est que de manière limitée. Cette évolution est suivie de près par la mission de bons offices du Secrétaire général, que nous appuyons pleinement. Elle est également examinée par les organes compétents de l'ONU. Toutefois, nous pensons que pour que ces efforts portent leurs fruits, qu'ils soient dûment menés à bien, sans double emploi et sans qu'il soit nécessaire à chaque fois de recommencer à zéro, un organe comme le Conseil de sécurité, étant donné notamment ses énormes responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, ne devrait pas empiéter sur les prérogatives des autres organes. Les ressources du Conseil doivent être consacrées aux problèmes directement liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales et il ne faudrait pas créer un précédent qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les relations internationales.

Compte tenu de toutes ces considérations, ma délégation ne peut pas appuyer le projet de résolution et elle s'abstiendra dans le vote.

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie s'est toujours opposée à l'examen de la question du Myanmar au Conseil de sécurité. Sans nier l'existence de certains problèmes au Myanmar, en particulier dans les domaines socioéconomique et humanitaire, nous considérons que la situation dans ce pays ne constitue pas une menace à la paix internationale ni régionale. Cette opinion est partagée par un grand nombre d'États, y compris, ce qui est le plus important, les proches voisins du Myanmar.

Les problèmes du Myanmar évoqués dans le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité sont examinés dans le cadre d'autres organes du système des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et sa Troisième Commission, le Conseil des droits de l'homme, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres instances pertinentes. Il serait contreproductif que le Conseil de sécurité fasse double emploi et ne facilite pas ainsi la répartition des tâches entres les organes principaux de l'Organisation mondiale telle que prévue par la Charte et l'établissement d'une coopération constructive entre eux. Nous jugeons inadmissibles les tentatives visant à utiliser le Conseil de sécurité pour examiner des questions qui ne relèvent pas de sa compétence.

Pour toutes ces raisons, la délégation russe votera contre le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/2007/14, tel qu'oralement révisé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, France, Ghana, Italie, Panama, Pérou, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Chine, Fédération de Russie, Afrique du Sud

S'abstiennent :

Congo, Indonésie, Qatar

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif de membres permanents du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont extrêmement déçus que le Conseil n'ait pas adopté ce projet de résolution. Le projet de résolution aurait constitué de la part du Conseil de sécurité une déclaration énergique et hautement utile sur la nécessité d'un changement en Birmanie où le régime militaire arrête, torture, viole et exécute arbitrairement son propre peuple, fait la guerre aux minorités vivant à l'intérieur du pays, et se construit de nouvelles villes, en feignant d'ignorer les flux croissants de réfugiés, l'augmentation du trafic de stupéfiants et d'êtres humains, et les maladies contagieuses qui ne sont pas soignées.

La détérioration de la situation humanitaire et politique en Birmanie touche avant tout le peuple du pays. Aujourd'hui, les États-Unis lui réitèrent leur appui. Toutefois, nous croyons aussi que la situation en Birmanie met en péril la paix et la sécurité au-delà des frontières du pays. Lundi, lorsque le Conseil a rencontré le Secrétaire général, des délégations ici présentes avaient appelé la communauté internationale – et j'emprunte là l'expression d'un de mes collègues – à « se saisir du défi du développement, de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'homme d'une manière globale », et demandé au Conseil de sécurité de coopérer avec les autres organismes des Nations Unies. Le projet de résolution sur lequel nous venons de voter aurait été, à notre avis, l'expression de cette volonté.

Le projet de résolution aurait contribué à la stabilité dans la région en appuyant clairement la mission de bons offices du Secrétaire général, dont l'objectif est de mettre en place un cadre propice à un dialogue constructif entre l'ONU et le régime birman en vue de réaliser des progrès tangibles. Le Secrétaire général adjoint Gambari a expressément demandé à cet organe que nous l'appuyions. Nous sommes déçus aujourd'hui de ne pas avoir été en mesure de répondre à sa demande.

Toutefois, si les membres du Conseil n'ont pas tous estimé qu'il revenait à cet organe de traiter de la situation en Birmanie, ils s'accordent tous à reconnaître le besoin urgent et impératif que la situation change de manière concrète en Birmanie. Nous convenons de l'importance de la mission de bons offices du Secrétaire général, mission qui encouragera des changements pacifiques en Birmanie, et de la nécessité pour le régime birman de prendre rapidement des mesures concrètes pour donner suite aux demandes faites par le Secrétaire général adjoint Gambari lors des deux visites qu'il a effectuées dans le pays – en particulier l'ouverture d'un dialogue politique national participatif représentant toutes les parties et tous les groupes ethniques, ainsi que la libération de tous les prisonniers politiques, dont Daw Aung San Suu Kyi, la cessation de la violence militaire contre les minorités ethniques et le relâchement des restrictions imposées aux travaux des organisations internationales humanitaires en Birmanie.

Nous comptons sur l'ensemble des membres du Conseil, y compris ceux qui n'ont pas voté pour le projet de résolution, pour qu'ils usent de leur influence et fassent pression sur le régime birman pour qu'il instaure des changements. Nous devons tous nous engager à nouveau à soutenir la mission de bons offices du Secrétaire général et à convaincre les dirigeants birmans de répondre par des mesures concrètes et positives à ces objectifs modérés et réalisables. Si les dirigeants birmans optent de prendre ces mesures, ils constateront que les États-Unis et les autres membres du Conseil sont prêts et disposés à coopérer.

On ne saurait fermer les yeux sur les problèmes de la Birmanie. Les États-Unis continueront de s'employer, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, à tenter de remédier aux conditions déplorables qui prévalent en Birmanie.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je regrette que le Conseil n'ait pas réussi à adopter ce projet de résolution. Je regrette que ce projet de résolution ait été rejeté alors même qu'il existe, il me semble, un accord parmi les membres du Conseil. Nous sommes tous extrêmement préoccupés par la situation dans laquelle se trouve le peuple birman. Nous savons que le manque de progrès

politique, la détention continue de dirigeants élus démocratiquement, les attaques contre les civils et les restrictions imposées aux organisations humanitaires ont exacerbé la situation du peuple de Birmanie/Myanmar. Nous soutenons tous la mission de bons offices du Secrétaire général en faveur d'un changement politique. Nous souhaitons tous un avenir meilleur pour une population assiégée.

Notre désaccord porte sur une question de compétence. S'agit-il d'une question sur laquelle le Conseil de sécurité est habilité à se prononcer? Le Gouvernement britannique estime que la situation en Birmanie/Myanmar constitue une menace à la paix et à la sécurité régionales et à la sécurité du peuple birman. C'est pourquoi nous avons voté pour un projet de résolution dont nous estimons qu'il relève de la responsabilité du Conseil. Nous ne prétendons pas cependant qu'il s'agit d'un intérêt exclusif du Conseil de sécurité. Les autres organismes – les institutions, fonds et programmes des Nations Unies – ont tous un rôle essentiel à jouer face aux problèmes qui affligent la Birmanie/Myanmar, qu'il s'agisse du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, des personnes déplacées et des réfugiés, de l'extrême pauvreté, des stupéfiants, des enfants vulnérables, etc.

Le Royaume-Uni souhaite voir s'établir des liens renforcés entre le système des Nations Unies et la Birmanie/Myanmar. Cela doit, entre autres, consister à œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui accusent un retard lamentable dans ce pays, et à lancer un processus politique visant à établir des institutions démocratiques, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. J'espère que c'est ce signal que le Myanmar entendra, et que Nay Phi Taw y répondra de manière positive. Nous engageons instamment le Conseil à continuer, pour sa part, de suivre la situation en Birmanie/Myanmar, ce qui, je le fais remarquer, n'empêche pas d'autres entités du système des Nations Unies d'en faire autant.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie a voté pour le projet de résolution car elle partage entièrement les vives préoccupations exprimées dans le texte sur les injustices dont souffrent tant le peuple du Myanmar. Ces préoccupations se retrouvent dans la position commune adoptée par l'Union européenne sur le Myanmar. L'Italie estime que le moment est désormais venu d'exiger des progrès accélérés dans un certain nombre de domaines problématiques.

Mais je voudrais indiquer clairement qu'à notre avis, le Conseil ne doit pas chercher, en ce qui concerne le Myanmar, à adopter une approche punitive, laquelle n'a pas, par le passé, donné de résultats satisfaisants. Si nous restons convaincus qu'une attitude consensuelle aurait été plus efficace, l'Italie appelle avec force à un renforcement du dialogue à l'avenir afin de triompher de toute idée fausse et de parvenir à l'objectif que nous visons tous, à savoir la prospérité du Myanmar et de son peuple.

M. Ikouebe (Congo) : En septembre dernier, ma délégation a émis un vote négatif lors de la décision de procédure qui a conduit à l'inscription du point relatif à la situation au Myanmar à l'ordre du jour du Conseil. Cette position est conforme à celle exprimée par le Mouvement des pays non alignés, mais également par les pays voisins de ce pays réunis au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui estiment que la situation au Myanmar ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Aujourd'hui, le Congo pouvait, en toute logique, voter contre le projet qui vient d'être rejeté. C'était notre intention. Toutefois, dans un esprit de conciliation, ma délégation a préféré s'abstenir, dans l'espoir que les coauteurs du projet sauront trouver d'autres formules pour aborder ce problème, qui relève avant tout de la compétence et surtout de la souveraineté des États Membres. En tout état de cause, cette question relève, à notre sens, au sein des Nations Unies, des organes autres que le Conseil de sécurité.

Ma délégation encourage donc les bons offices du Secrétaire général en vue de l'amélioration de la situation dans ce pays par la voie du dialogue. La mission conduite par M. Gambari a, jusqu'à ce jour, laissé entrevoir de réelles perspectives encourageantes. Nous continuons à la soutenir.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : En tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Ghana est particulièrement sensible à la nécessité de respecter la juridiction et les compétences de chacun des organes de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que seule une ONU où règnent l'ordre et la discipline pourra s'acquitter efficacement et de façon impartiale du mandat qui lui a été confié par la Charte.

Le Ghana avait tous ces facteurs à l'esprit quand, après un examen attentif, nous avons décidé de voter pour l'inscription de la situation au Myanmar à l'ordre

du jour du Conseil de sécurité. En effet, nous sommes d'avis que le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde profondément transformé d'aujourd'hui exige nécessairement que soient abordés des problèmes complexes qui sont intersectoriels et indissociables. Nous pensons qu'il n'y a pas d'autre route pour parvenir à un monde pacifique et sûr fondé sur la liberté, la justice et la prospérité pour tous.

À cet égard, nous sommes également convaincus que l'ONU peut servir au mieux les intérêts de l'humanité lorsque les différents organes, principaux et subsidiaires, s'attachent davantage à rendre leurs actions complémentaires. Nous ne devons pas oublier que ce Conseil a récemment examiné de nombreux conflits intra-étatiques. Avant tout, les différents organes de l'ONU ne doivent jamais perdre de vue, dans le cadre de leurs activités, les principes et objectifs sous-jacents énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est pour ces raisons que le Ghana a voté pour le projet de résolution appelant instamment les autorités militaires du Myanmar à coopérer avec les bons offices du Secrétaire général et à ouvrir l'espace politique à un dialogue national ouvert à toutes les parties prenantes. C'est là le seul moyen de mettre fin à la situation au Myanmar. Nous espérons que les autorités du Myanmar répondront positivement aux exigences minimales de la paix, telles qu'elles ont été présentées dans le projet de résolution qui vient d'être rejeté.

M. Verbeke (Belgique) : La Belgique regrette que le projet de résolution qui nous fut soumis n'a pu être adopté. La Belgique considère que ce Conseil est légitimement saisi du dossier du Myanmar.

L'objectif essentiel visé par la Belgique, par son vote en faveur du projet de résolution, était de soutenir les efforts du Secrétaire général. La Belgique estime effectivement que ce projet de résolution contenait tous les éléments de nature à soutenir ces bons offices. Ce projet de résolution aurait permis, d'une part, de présenter clairement au Gouvernement birman ce que le Conseil de sécurité et la communauté internationale attendent de lui, notamment pour ce qui est de la reprise d'un dialogue politique qui s'étende à tous les partis politiques; et, d'autre part, d'identifier les pratiques qui doivent être corrigées, qu'il s'agisse d'arrêter la répression violente des minorités, de l'éradication du travail forcé ou de la libération des prisonniers politiques.

Mon gouvernement considérait ce projet de résolution comme un appel nécessaire au Gouvernement du Myanmar à répondre constructivement aux propositions du Secrétaire général. Il est essentiel que les bons offices du Secrétaire général et le dialogue continuent, dans l'intérêt du peuple du Myanmar et de la paix et de la sécurité internationales.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation au Myanmar, marquée notamment par des violations massives des droits de l'homme. Si elle n'est pas réglée de manière appropriée, cette situation risque de se transformer en un conflit intérieur ayant des conséquences pour toute la région.

Nous réitérons notre appel au Gouvernement du Myanmar à respecter la promesse qu'il a faite dans sa feuille de route vers la démocratie, élaborée en 2004, qui doit mener à une authentique transition démocratique et à une réconciliation nationale. Nous l'exhortons aussi à prendre des mesures concrètes et mesurables pour donner suite aux préoccupations de la communauté internationale relatives à d'autres domaines, y compris les violations des droits de l'homme, les déplacements forcés et le travail forcé. Nous appuyons vigoureusement les efforts des partenaires régionaux qui cherchent à trouver pour le Myanmar des moyens de faire face à la situation, et nous demandons instamment au Gouvernement du Myanmar de coopérer pleinement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ma délégation a donc voté pour le projet de résolution ne comprenant pas de sanctions qui a été présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Lacroix (France) : La France a voté en faveur du projet de résolution présenté par les États-Unis et le Royaume-Uni. Elle regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter ce texte, car elle considère que la situation en Birmanie suscite, pour la communauté internationale, de graves préoccupations qui ont trait par de nombreux aspects aux responsabilités du Conseil de sécurité.

Les conflits perdurent entre l'armée birmane et différents mouvements armés, avec des conséquences au-delà des frontières du pays. Cela entraîne la

présence de réfugiés, notamment en Thaïlande. Cela suscite des incidents frontaliers et facilite la production et le trafic de drogue à partir de la Birmanie. Le Conseil ne peut pas par ailleurs rester indifférent face à la situation des civils dans les zones de conflit alors que des exactions graves sont commises.

Le blocage du processus politique en Birmanie n'est pas soutenable à long terme. Il ne peut qu'entraîner une détérioration de la situation. Il existe donc un risque réel en matière de stabilité pour le pays et, au-delà, pour une région qui reste fragile. Seul un processus authentique de réconciliation nationale, associant toutes les parties, notamment la Ligue nationale pour la démocratie et les représentants des minorités ethniques, sera à même d'offrir au pays la démocratie, la paix et le développement auxquels tous les Birmans aspirent. Dans ce contexte, la France déplore tout particulièrement la multiplication des obstacles posés au travail des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales.

La France continuera, avec ses partenaires de l'Union européenne, à suivre avec vigilance la situation en Birmanie, y compris sur le plan des droits de l'homme. Elle veillera aussi au respect des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la protection des civils et des enfants dans les conflits armés.

Pour conclure, la France souhaiterait réaffirmer son plein soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général et rendre hommage dans ce contexte à l'action du Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari. Ma délégation souhaiterait marquer toute l'importance qui s'attache à la poursuite de cette mission.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Lorsque le Panama a accepté la responsabilité de siéger au Conseil de sécurité, il l'a fait non pas avec l'idée d'imposer ses propres positions ni ses critères nationaux, mais dans le but d'agir pour le compte des Membres de cette Organisation et en leur nom, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Habité par ce sentiment de responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale, le Panama se déclare préoccupé par la hâte avec laquelle la décision a été prise sur la question qui nous occupe aujourd'hui. Nous tenons à signaler que nous ne connaissons pas de façon suffisamment claire les facteurs qui nous ont amenés à cet état de fait. Ceci préoccupe le Panama, parce que la question sur laquelle nous nous sommes prononcés aujourd'hui va bien au-delà de la situation au Myanmar. La question qui nous occupe aujourd'hui concerne les fonctions et le mandat de ce Conseil, et a trait précisément à la capacité du Conseil d'agir de façon préventive, ainsi qu'au contenu et à la portée des Articles 32, 33 et 34 de la Charte.

Nous reconnaissons tous que la réalité internationale d'aujourd'hui présente des différences importantes par rapport à celle qui prévalait au moment de l'adoption de la Charte. Nous avons examiné en détail, et nous devrons encore examiner à l'avenir, ce qui constitue aujourd'hui les menaces à la paix et la sécurité internationales. Dernièrement, nous avons mené un débat dans cette enceinte sur cette question. De même, nous devons examiner les fonctions des différents organes de l'ONU à la lumière de ces nouvelles réalités. Nous devons en particulier examiner les fonctions du Conseil de sécurité, tâche qui relève de nos compétences. J'espère qu'en menant ce débat, nous comprendrons que tous ces organes doivent agir en tant que parties constitutives d'un ensemble, et non de façon individuelle et dissociée.

S'agissant du vote pour le projet de résolution dont nous étions saisis, le Panama voudrait signaler qu'il a voté en tenant compte du fait que le projet de résolution reflétait le point de vue des pays voisins et du Mouvement des pays non alignés, selon lequel le Myanmar ne constitue pas actuellement une menace à la paix et la sécurité internationales. Le Panama a voté en tenant compte du fait que le projet de résolution n'empêchait pas l'intervention d'autres organes de l'Organisation, le Conseil des droits de l'homme, bien que nous aurions préféré plus de clarté à ce sujet. Le Panama a voté en tenant compte du fait que le projet de résolution avait pour but de favoriser, et favorisait, les bons offices qu'entreprend actuellement le Secrétaire général, de concert avec les autorités du Myanmar.

Le Panama regrette que nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur la question et estime qu'à cet égard, nous avons tous échoué.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité doit être fier de ce qui est arrivé aujourd'hui. S'il existait un cas dans lequel le vote négatif d'un membre permanent est justifié, c'était bien celui dont le Conseil était saisi aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants aux deux membres permanents,

qui connaissent tous deux très bien la situation actuelle de mon pays et dont un est un voisin immédiat du Myanmar, d'avoir choisi de voter contre le projet de résolution. Je remercie vivement tant la République populaire de Chine que la Fédération de Russie de leur position de principe affirmée. Je suis également très reconnaissant aux quatre membres élus qui, résistant à une pression énorme, soit ont voté contre, soit se sont abstenus dans le vote, à savoir l'Afrique du Sud, le Congo, l'Indonésie et le Qatar.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Nombre de questions méritent, et en fait requièrent, l'attention immédiate, pleine et entière du Conseil de sécurité. Même en faisant un gros effort d'imagination, le Myanmar n'en fait pas partie.

Le Myanmar ne constitue pas une menace à la paix et la sécurité internationales. En fait, nous avons été en mesure de contribuer à la stabilité régionale, en mettant pratiquement fin à l'insurrection qui a tourmenté notre pays pendant près de 50 ans. Des 18 principaux groupes d'insurgés, 17 groupes, représentant environ 100 000 personnes, sont maintenant rentrés dans la légalité. L'Union nationale karen est le seul grand groupe d'insurgés qui lutte contre le Gouvernement. Or, le Gouvernement tend la main même à ce groupe et l'a d'ailleurs invité à retourner à la légalité. Des négociations sont actuellement en cours. Nous lançons des campagnes uniquement contre les insurrections menées par des insurgés de l'Union nationale karen qui commettent des actes de terrorisme.

Le Myanmar entretient des relations cordiales étroites avec chacun de ses cinq voisins et avec d'autres pays de la région et au-delà. Il ne mène aucune activité visant à compromettre la paix et la sécurité de tout pays quel qu'il soit. Les voisins du Myanmar et les pays de la région en témoignent. De même, les 118 membres du Mouvement des pays non alignés défendent fermement ce point de vue. Le Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a écrit au Président du Conseil en juillet 2006, déclarant que

> « le Mouvement des pays non alignés souligne une fois encore que la décision du Conseil de sécurité d'engager des discussions formelles ou informelles sur la situation d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou sur toute question ne constituant pas une menace à la paix et à la sécurité internationales est contraire à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Le Mouvement ne considère pas que la situation au Myanmar constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et est opposé aux tentatives faites par un membre du Conseil pour donner à penser que le Myanmar représente une telle menace ».

Le 8 décembre, le Mouvement a écrit une nouvelle fois au Président du Conseil de sécurité et a réaffirmé cette position résolue, en ajoutant que celle-ci avait été confirmée au quatorzième Sommet du Mouvement des pays non aligné récemment tenu à La Havane.

Le projet de résolution, s'il avait été adopté, aurait créé un dangereux précédent. Le Conseil aurait manifestement outrepassé le mandat que la Charte lui confère et aurait miné l'autorité et la légalité du Conseil. Nous sommes heureux que le Conseil ait choisi, aujourd'hui, de ne pas agir en ce sens.

Par ailleurs, adopter le projet de résolution équivalait à agir à la lumière d'informations qui sont manifestement erronées. Le projet de résolution décrivait initialement la situation au Myanmar et « en particulier le VIH/sida, la grippe aviaire, le trafic de stupéfiants et la traite des personnes » comme des menaces transnationales. Ces termes ont ensuite été remplacés par l'expression « risques internationaux ». Le projet prétendait aussi que « la situation d'ensemble au Myanmar s'est détériorée et qu'elle pose de graves risques à la paix et à la sécurité dans la région ». Rien n'est moins vrai.

Selon le Rapport sur le développement humain publié par le PNUD, l'économie du Myanmar a connu une croissance moyenne de 5,7 % au cours des 14 dernières années et le Myanmar, dont l'indice de développement humain était faible, affiche à présent un indice de développement humain moyen. Les allégations concernant le VIH/sida, la grippe aviaire, le trafic des stupéfiants et la traite des personnes se sont avérées être manifestement erronées à la lumière des rapports de l'ONU. En outre, les problèmes liés au VIH/sida, à la grippe aviaire, au trafic des stupéfiants et à la traite des personnes sont également des défis mondiaux qu'il convient de relever avec la collaboration de l'ensemble de la communauté internationale.

Le projet de résolution comprenait aussi des allégations concernant des attaques perpétrées dans les régions des minorités ethniques contre des civils, notamment des femmes et des enfants, et en particulier celles menées contre des civils dans l'État Karen. C'est totalement faux. Le Gouvernement a amené dans ces régions l'équipe de pays des Nations Unies au Myanmar et le corps diplomatique, notamment un représentant de l'Ambassade des États-Unis. Les civils, qui étaient victimes d'attaques menées par les insurgés, ont clairement déclaré que les auteurs de ces attaques étaient des membres de l'Union nationale karen. Je voudrais également dire que nous avons invité le Secrétaire général adjoint Gambari à se rendre dans ces régions et à y constater de ses propres yeux la situation réelle.

Dans le cadre du processus de réconciliation nationale, le Gouvernement a mené des activités de développement dans les zones frontalières, auxquelles le Gouvernement n'avait pas accès précédemment en raison des diverses insurrections. Il s'agit des régions dans lesquelles vivent les nationalités ethniques. Le Gouvernement a consacré plus de 65 milliards de kyats et 550 millions de dollars à des travaux de développement pour promouvoir le développement des zones frontalières et améliorer les conditions de vie des races ethniques nationales. Compte tenu de ces efforts de réconciliation nationale, les représentants des 17 anciens groupes d'insurgés, qui appartiennent tous aux groupes ethniques nationaux, ont adhéré à la Convention nationale chargée d'élaborer les principes fondamentaux qui seront consacrés par la nouvelle Constitution. À cet égard, je voudrais dire que notre Convention nationale est un processus inclusif. Nous avons également invité la NLD à se joindre au processus, mais au dernier moment, elle a refusé.

Le Myanmar parvient à instaurer une unité nationale et, parallèlement, à jeter résolument les bases d'une société démocratique. Il s'agit d'un processus à la fois complexe et délicat, qui est pleinement compris par nos voisins au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le communiqué commun de la trente-neuvième réunion ministérielle de l'ASEAN, qui a eu lieu le 25 juillet 2006, a clairement fait savoir que l'ASEAN reconnaissait que

> « le Myanmar a besoin de temps et de marge de manœuvre pour surmonter ses nombreuses difficultés complexes. L'ASEAN espère que les efforts déployés par le Myanmar pour faire face à ces difficultés seront couronnés de succès, de telle manière que le Myanmar puisse coopérer pleinement avec la communauté internationale, et à cet égard, l'ASEAN demeure résolue à intervenir de façon constructive. »

D'aucuns affirment que le projet de résolution vise à fournir un ferme appui à la mission de bons offices du Secrétaire général. En réalité, ce projet de résolution n'aiderait en aucune manière la mission de bons offices que l'Assemblée générale a assignée au Secrétaire général. Il convient également de faire remarquer que les visites effectuées au Myanmar par le Secrétaire général adjoint Gambari dans le cadre de la mission de bons offices confiée au Secrétaire général par l'Assemblée générale produisent des résultats concrets.

Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil de sécurité en novembre 2006, au sujet d'une de ses visites au Myanmar, M. Gambari a énuméré un certain nombre de domaines clefs dans lesquels il espérait des progrès, notamment « la libération d'un nombre important de prisonniers politiques », dont celle des « cinq militants du groupe Génération des étudiants de 1988 arrêtés en septembre ». Le 3 janvier dernier, le Gouvernement du Myanmar a accordé l'amnistie à 2 831 prisonniers. Cela a été salué par le Secrétaire général dans une déclaration à la presse. Le 11 janvier, la libération des cinq personnes mentionnées par le Secrétaire général adjoint Gambari a fait l'objet d'une grande couverture médiatique dans le monde entier.

Je tiens à terminer en adressant une nouvelle fois nos vifs remerciements à nos amis, qui ont choisi de préserver le caractère sacré de la Charte en exprimant aujourd'hui une position de principe très ferme à travers leur vote. Pour nous, ils ne sont pas seulement les amis du Myanmar, mais aussi les amis des pays en développement et du multilatéralisme. J'indique une nouvelle fois que le Myanmar continuera de suivre la voie tracée par le Gouvernement et le peuple du Myanmar. D'une façon générale, la Convention nationale – la première phase essentielle de notre plan de marche en sept étapes – est achevée. Nous mènerons à bien cette feuille de route politique en sept étapes avec détermination.

La coopération avec l'ONU est l'élément central de la politique étrangère du Myanmar. Nous trouvons encourageante la décision à laquelle le Conseil de sécurité est parvenue aujourd'hui. Nous continuerons de coopérer avec l'ONU.

Le Président (*parle en russe*) : Il n’y a plus d’orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 5.